

Date de convocation : 07/12/2020
Date d'affichage : **22 DEC. 2020**



**Délibération n° 3 du Conseil Communautaire
Séance du 17 décembre 2020**

*Le dix-sept décembre de l'an deux mille vingt, à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni
à CRÉHANGE, sous la présidence de Monsieur François LAVERGNE*

Nombre de conseillers

En exercice : 59
Présents : 48
Absents : 11
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 5
Votants : 55

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Patrick BONNET ; Sandrine BOTTIN ; Jean BRACCO ; Nathalie DREXLER ; Alain LABRE ; Patrice NIMESKERN ; Gérard SCHWARZ ; Jonathan SZABLEWSKI ; Suzanne THIELEN ; Jean-Michel WEBANCK ; Christian ZWIEBEL ;

SUPPLÉÉS : Jean BRACCO représenté par sa suppléante Nicole LOTH ; Jonathan SZABLEWSKI représenté par son suppléant Daniel HINSCHBERGER

POUVOIRS : Sandrine BOTTIN à Micheline FICKINGER ; Nathalie DREXLER à Daniel ROTH ; Alain LABRE à Bruno BIANCHIN ; Suzanne THIELEN à Emmanuel THIRY ; Jean-Michel WEBANCK à André BAYER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3 – RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : François LAVERGNE

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

DÉCISION

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2019
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Directeur Général

Jean-Paul SCHMITT



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2019



STEP commune de Vahl-lès-Faulquemont

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	19
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	19
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	20
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	21
2.1.	Modalités de tarification	21
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	22
2.3.	Recettes	24
3.	Indicateurs de performance	25
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	25
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	25
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	27
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	28
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	29
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	30
4.	Financement des investissements	31
4.1.	Montants financiers	31
4.2.	Etat de la dette du service	31
4.3.	Amortissements	31
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	31
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	32
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	33
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	33
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	33
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	34

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : District Urbain de Faulquemont
- Caractéristiques: Communauté de communes
- Compétences liées au service :

Le service assainissement du District Urbain de Faulquemont assure les compétences suivantes : collecte, transport et traitement des eaux usées domestiques. A ce titre, il effectue les contrôles de raccordement des particuliers et l'élimination des boues produites par les stations d'épuration.

Dans le cadre des travaux de mise en place de nouveaux schémas d'assainissement collectif, il assure également les travaux de déconnexion des fosses existantes.

- Territoire desservi comprend les 33 communes suivantes :

ADAINCOURT, ADELANGE, ARRAINCOURT, ARRIANCE, BAMBIDERSTROFF, BOUCHEPORN, CREHANGE, ELVANGE, FAULQUEMONT, FLETRANGE, FOULIGNY, GUINGLANGE, HALLERING, HAN-SUR-NIED, HAUTE-VIGNEULLES, HEMILLY, HERNY, HOLACOURT, LAUDREFANG, LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, MAINVILLERS, MANY, MARANGE-ZONDRANGE, PONTPIERRE, TETING-SUR-NIED, THICOURT, THONVILLE, TRITTELING-REDLACH, VAHL-LES-FAULQUEMONT, VATIMONT, VITTONCOURT, VOIMHAUT, ZIMMING

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage :

Seules les communes du secteur Aval et celles ayant fait l'objet de travaux de mise en conformité de leur assainissement par le DUF sont dotées d'un zonage d'assainissement réglementaire. Pour les autres communes les zonages existent de fait et correspondent à la desserte des réseaux.

- Existence d'un règlement de service :

Par délibération du 15 décembre 2010 un règlement du service assainissement a été approuvé. Ce dernier est articulé en 4 livres :

- Livre 1 : ce dernier reprend le règlement intérieur fixant les modalités d'exercice de compétence assainissement par le DUF
- Livre 2 : règlement du service d'assainissement collectif
- Livre 3 : règlement traitant des rejets industriels
- Livre 4 : règlement du SPANC

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**.

Le DUF exerce la compétence eaux usées dans son intégralité en régie directe. Il s'agit des compétences assainissement collectif ainsi que la compétence assainissement autonome grâce à la création d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Concernant les eaux pluviales le DUF assure uniquement une mission d'entretien telle que définie dans le règlement d'assainissement. La compétence investissement est exercée par les communes, pour les réseaux unitaires nous avons donc deux maîtres d'ouvrages : la Commune et le DUF.

Le DUF exerçant 5 compétences optionnelles il n'a pas encore obligation d'exercer l'intégralité de la compétence assainissement (eaux usées et pluviales) tel que prévue par la loi NOTRE.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **24 902** habitants au 31/12/2019.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 824** abonnés au 31/12/2019 (10 684 au 31/12/2018).

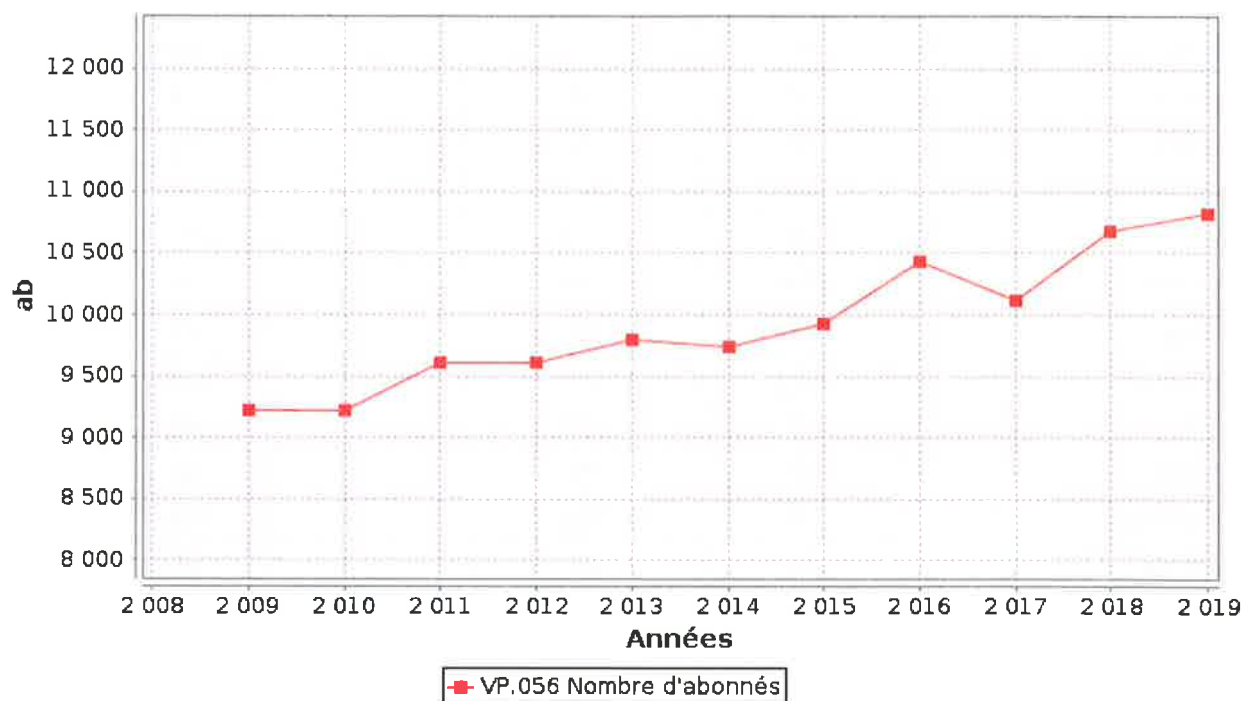
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Adaincourt	46	45		45	-2%
Adelange	110	110		110	0%
Arraincourt	58	54		54	-7%
Arriance	89	92		92	3%
Bambiderstroff	495	501		501	1%
Boucheporn	244	253		253	4%
Créhange	1695	1705	2	1707	1%
Elvange	176	176		176	0%
Faulquemont	2369	2391	1	2392	1%
Flétrange	418	418		418	0%
Fouigny	49	50		50	2%
Guinglange	134	136		136	1%
Hallering	52	61		61	15%
Han-sur-Nied	99	99		99	0%
Haute-Vigneulles	205	210		210	2%
Herny	58	56		56	-4%
Holacourt	221	226		226	2%
Hémilly	37	37		37	0%
Laudrefang	145	145		145	0%
Longeville-lès-Saint-Avoid	1636	1659	2	1661	2%
Mainvillers	137	138		138	1%
Many	119	122		122	2%
Marange-Zondrange	132	142		142	7%
Pontpierre	310	311		311	1%
Teting-sur-Nied	545	550		550	1%
Thicourt	53	54		54	1%
Thonville	18	21		21	14%
Tritteling-Redlach	220	222		222	1%
Vahl-lès-Faulquemont	104	116		116	10%
Vatimont	139	140		140	1%
Vittoncourt	159	160		160	1%
Voimhaut	102	99		99	-3%
Zimming	310	320		320	-3%
Total	10 684	10 819	5	10 824	2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 10 824.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 32,41 abonnés/km au 31/12/2019. (32,31 abonnés/km au 31/12/2018).

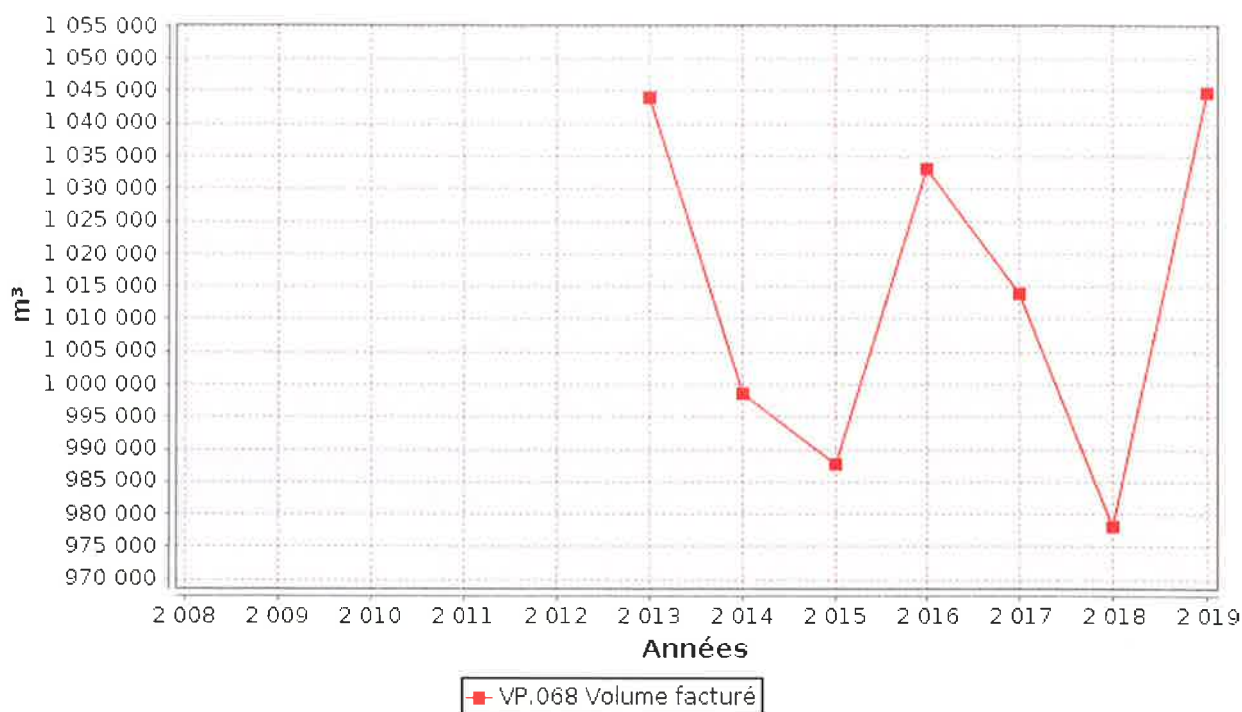
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,3 habitants/abonné au 31/12/2019. (2,35 habitants/abonné au 31/12/2018).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	1 002 002	1 044 941	4,1%



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m³	Variation en %
Energis (Zone des garages à Longeville)	1520	1652	8 %
Total des volumes exportés	1520	1652	8 %
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	0 %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2019 (5 au 31/12/2018).

Secteur Créhange : SUEZ Organique anciennement Terralys (compostage) et Ismert (lavage de citerne)
 Secteur Faulquemont : KALHYGE anciennement Initial BTB (laverie industrielle)
 Secteur de Longeville : GRUNDFOS (usine de pompes) et EG SERVICES anciennement SANEF (aire de repos de Longeville). Pour ce secteur il s'agit uniquement d'effluents de type urbain, aucune eau de process n'est traitée par nos installations.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 237,9 km de réseau unitaire hors branchements,
- 96,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 334 km (330,7 km au 31/12/2018).

117 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Localisation	Déversoirs d'orage	Bassins de pollution	
		Nombre	Volume de stockage
Agglo Créhange	24	2	1800
Agglo Faulquemont	20	4	399
Agglo Haute Vigneulles	14	7	400
Agglo Longeville	15	3	1795
Mainvillers	2		
Hémilly	3		
Many	3	1	49
Chémery	2		
Agglo Herny	5	2	165
Adelange	2	1 lagune primaire STEU	200
Marange Hallering	6	1 lagune primaire STEU	300
TOTAL	96	21	5108



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 10 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Faulquemont amont
Code Sandre de la station : 025720901143

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1997							
Commune d'implantation				Faulquemont (57209)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				6500							
Nombre d'abonnés raccordés				1164							
Nombre d'habitants raccordés				3486							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2638 percentile 95 débits 2018							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐		Autorisation en date du		25 juillet 2000					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RIVIERE LA NIED ALLEMANDE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				Et si Q < 4308 m³ Ou si Q > 4308 m³				Rendement (%)	
DBO ₅		25				ET/OU				90	
DCO		90				ET/OU				75	
MES		30				ET/OU				90	
Pt		2				ET/OU				Du 1/4 au 31 /10	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle	Oui	3.2	95.0	18.7	92.8	8.1	91.8	3.3	80.1	1.27	38.3

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : Station d'épuration de Mainvillers
Code Sandre de la station : 025743000922

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				12/03/1998							
Commune d'implantation				Mainvillers (57430)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				370							
Nombre d'abonnés raccordés				138							
Nombre d'habitants raccordés				343							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				89							
Prescriptions de rejet											
Soumise à :				☐ Déclaration en date du				13 août 2009			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE BROUCHE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		35				OU		90			
DCO		125				OU		80			
MES		60				OU		85			
NTK		30				OU		60			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/08/2018	OUI	4	97	41	90	34	86	11.5	69	5.6	<0

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoi le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

STEU N°3 : Lagune de Hémilly
Code Sandre de la station : 025731301246

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/10/1999									
Commune d'implantation		Hémilly (57313)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Nombre d'abonnés raccordés		56									
Nombre d'habitants raccordés		146									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		50									
Prescriptions de rejet											
Soumise à :		☐ Déclaration en date du		21 janvier 2010							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU D'HEMILLY							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		35				OU		60			
DCO		100				OU		60			
MES		60				OU		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/04/2018	OUI	3	94	18	84	19	67	7.2	37	1.3	24
12/09/2018	OUI	3	99	35	96	8	98	2.3	96	0.58	92

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoi le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

STEU N°4 : Station d'épuration de Créhange
Code Sandre de la station : 025715900146

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1989							
Commune d'implantation				Créhange (57159)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				16000							
Nombre d'abonnés raccordés				3705							
Nombre d'habitants raccordés				9543							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				11 095 m3/j (percentile 95 de 2018)							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du		14 novembre 2008							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		la Nied allemande							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		90			
DCO		100				OU		75			
MES		30				OU		90			
NGL		15				OU		70			
NH ₄ ⁺		10				OU		75			
Pt		2				OU		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne anuelle	Oui	6.1	94.6	26.8	91.2	11.7	93.3	3.9	87.9	0.6	83.6

STEU N°5 : Station d'épuration d'HERNY ARRIANCE
Code Sandre de la station : 02531902343

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagune primaire et un étage de filtre planté de roseaux									
Date de mise en service		Juin 2014									
Commune d'implantation		HERNY									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		790									
Nombre d'abonnés raccordés		318									
Nombre d'habitants raccordés		727									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		228									
Prescriptions de rejet											
Soumise à :		☐ Déclaration en date du 29 septembre 2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Cours d'eau							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de l'AISNE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)					
DBO ₅		15		OU		90					
DCO		70		OU		80					
MES		20		OU		85					
NTK		20		OU		80					
Pt		4		OU		50					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/04/2018	Oui	3	95	12	92	9	87	.48	94	1.2	45
27/08/2018	Oui	4	96	35	84	22	92	.8	90	2	49

STEU N°6 : Lagune d' ADELANGE
Code Sandre de la station : 0257008802619

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		Juillet 2017									
Commune d'implantation		ADELANGE									
Lieu-dit		Kiesenmertel									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		330									
Nombre d'abonnés raccordés		110									
Nombre d'habitants raccordés		216									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du 9 novembre 2019									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Bruehlbach							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		30				OU		80			
DCO		100				OU		75			
MES		10				OU		75			
NTK		15				OU		70			
Pt		3				OU		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/04/2018	OUI	3	96	5	97	21	72	0.831	60	1.1	62
12/10/2018	OUI	3	99	30	96	15	96	0.16	93	1.6	82

STEU N°7 : Station d'épuration de Chémery
Code Sandre de la station : 025720902344

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtre planté de roseaux un étage et ZRV avec temps de séjour de 2 jours									
Date de mise en service		01/11/2013									
Commune d'implantation		Faulquemont (57209)									
Lieu-dit		Commune associée de Chémery									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		169									
Nombre d'abonnés raccordés		50									
Nombre d'habitants raccordés		127									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		65									
Prescriptions de rejet											
Non soumise à		☐ Déclaration en date du _____ capacité inférieure à 12 kg/jour de DBO ₅									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU BAERENBACH							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		OU		Rendement (%)					
DBO ₅		25		OU		90					
DCO		90		OU		85					
MES		30		OU		90					
NTK		10		OU		86					
Pt		5		OU		40					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/04/2018	OUI	3	90	6	91	2	87	0.1	90	0.62	34
07/09/2018	OUI	3	90	38	94	6	79	0.14	81	1,3	<0

STEU N°8 : Rhizosphère de Many
Code Sandre de la station : 025744202342

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés de roseaux à deux étages							
Date de mise en service				Octobre 2013							
Commune d'implantation				Many (57442)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'abonnés raccordés				122							
Nombre d'habitants raccordés				261							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				126							
Prescriptions de rejet											
Soumise à :				☐ Déclaration en date du ...				17 octobre 2013			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Cours d'eau							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE MANY							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		85			
DCO		90				OU		80			
MES		35				OU		80			
NGL		45				OU		45			
NH ₄ ⁺		15				OU		75			
Pt		5				OU		35			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/04/2019	OUI	3	99	6	99	2	99	0,3	97	1.4	89
30/08/2017	OUI	3	94	22	83	4	92	16	91	1.1	39

STEU N°9 : Station d'épuration de Longeville
Code Sandre de la station : 025741301943

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		23/09/2009									
Commune d'implantation		Longeville-lès-Saint-Avoid (57413)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		7150									
Nombre d'abonnés raccordés		1914									
Nombre d'habitants raccordés		4165									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		4934 percentile 95 débits 2018									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du		28 février 2006							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau le Blindengraben							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				Et si Q < 1660 m³ Ou si Q > 1660 m³				Rendement (%)	
DBO ₅		15				☐ et ☐ ou				90	
DCO		65				☐ et ☐ ou				80	
MES		20				☐ et ☐ ou				90	
NTK		10				☐ et ☐ ou				70	
NH ₄ ⁺		5				☐ et ☐ ou				75	
Pt		2				☐ et ☐ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	3.1	96.2	14.5	94.5	3.7	97.6	4.1	83.9	0.47	80.3

STEU N°10 : Station d'épuration de Haute Vigneulles
Code Sandre de la station : 025771401481

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/2004							
Commune d'implantation				Haute-Vigneulles (57714)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				5100							
Nombre d'abonnés raccordés				1761							
Nombre d'habitants raccordés				3770							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2 689 m³/j (percentile 95-2018)							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ...		4 mai 2012							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Nied Allemande							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		90			
DCO		90				OU		75			
MES		30				OU		90			
NGL		15				OU		80			
NTK		10				OU		75			
Pt		2				OU		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle	Oui	3.19	95.70	14.14	93.8	3.76	96.6	5.41	75.7	0.87	63.7

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration de FAULQUEMONT AMONT (Code Sandre : 025720901143)	43,9	46,3
Station d'épuration de MAINVILLERS (Code Sandre : 025743000922)	7,9	0
Lagune de HEMILLY (Code Sandre : 025731301246)	8	0
Station d'épuration de CREHANGE (Code Sandre : 025715900146)	256	318
Station d'épuration d'HERNY ARRIANCE (Code Sandre : 02531902343)	0	0
Lagune d'ADELANGE (Code Sandre : 0257008802619)	0	0
Station d'épuration de CHEMERY (Code Sandre : 025720902344)	0	0
Rhizosphère de MANY (Code Sandre : 025744202342)	0	0
Station d'épuration de LONGEVILLE (Code Sandre : 025741301943)	186	122
Station d'épuration de HAUTE-VIGNEULLES (Code Sandre : 025771401481)	52	50
Total des boues produites	553,8	536,3

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration de FAULQUEMONT AMONT (Code Sandre : 025720901143)	43,9	46,3
Station d'épuration de MAINVILLERS (Code Sandre : 025743000922)	7,9	0
Lagune de HEMILLY (Code Sandre : 025731301246)	8	0
Station d'épuration de CREHANGE (Code Sandre : 025715900146)	256	318
Station d'épuration d'HERNY ARRIANCE (Code Sandre : 02531902343)	0	0
Lagune d'ADELANGE (Code Sandre : 0257008802619)	0	0
Station d'épuration de CHEMERY (Code Sandre : 025720902344)	0	0
Rhizosphère de MANY (Code Sandre : 025744202342)	0	0
Station d'épuration de LONGEVILLE (Code Sandre : 025741301943)	186	122
Station d'épuration de HAUTE-VIGNEULLES (Code Sandre : 025771401481)	52	50
Total des boues produites	553,8	536,3

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Redevance de Collecte	0,88 € H.T.	0,88 € H.T.
Redevance de Collecte et traitement	1,32 € H.T.	1,39 € H.T.
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	13 €	13 €
Participation aux frais de branchement	Coût réel des travaux	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,32 €/m ³	1,39 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/02/16 effective à compter du 16/02/16 fixant les tarifs de l'abonnement annuel du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 03/04/19 effective à compter du 03/04/19 fixant les tarifs de la redevance du service assainissement.
- Délibération du 26/06/12 effective à compter du 26/06/12 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 15/12/2010 approuvant le règlement d'assainissement et fixant les modalités financières et technique des branchements d'assainissement.

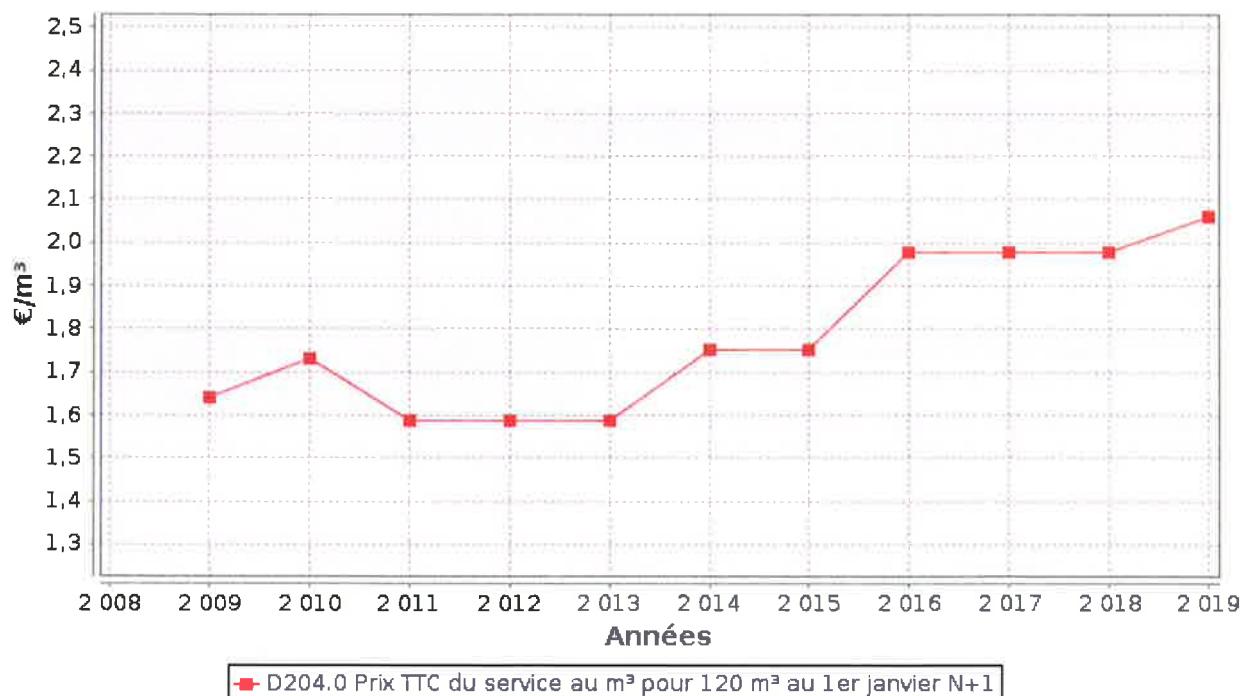
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	158,40	166,80	5,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	188,40	196,80	4,5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
TVA	21,64	22,48	3,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,60	49,20	-0,8%
Total	238,00	247,24	3,9%
Prix TTC au m³	1,98	2,06	4%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m ³	Prix au 01/01/2020 en €/m ³
Adaincourt	0,88	0,88
Adelange	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Arraincourt	0,88	0,88
Arriance	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Bambiderstroff	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Boucheporn	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Créhange	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Elvange	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Faulquemont	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Flétrange	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Foulny	0,88	0,88
Guinglange	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Hallering	0,88	1,39 + 30 € abonnement
Han-sur-Nied	0,88	0,88
Haute-Vigneulles	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Herny	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Holacourt	0,88	0,88
Hémilly	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Laudrefang	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Longeville-lès-Saint-Avold	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Mainvillers	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Many	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Marange-Zondrange	0,88	1,39 + 30 € abonnement
Zondrange	0,88	0,88
Pontpierre	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Teting-sur-Nied	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Thicourt	0,88	0,88
Thonville	0,88	0,88
Tritteling-Redlach	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement
Vahl-lès-Faulquemont	0,88	1,39 + 30 € abonnement
Vatimont	0,88	0,88
Vittoncourt	0,88	0,88
Voimhaut	0,88	0,88
Zimming	1,32 + 30 € abonnement	1,39 + 30 € abonnement

La facturation est effectuée avec une fréquence quadrimestrielle (SEBVF) semestrielle (SEE et VEOLIA).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 569 873,57	1 661 635,01	5,85
<i>dont abonnements</i>	285 120,00	293 067,88	2,79
Redevance eaux usées usage non domestique	106 774,32	81 581,24	-23,59
<i>dont abonnements</i>	0,00	0,00	0,00
Total recettes de facturation	1 676 647,89	1 743 216,25	3,97
Recettes de raccordement	85 618,90	65 764,86	-23,19
Prime de l'Agence de l'Eau	104 197,00	98 888,00	-5,10
Contribution au titre des eaux pluviales	355 000,00	355 000,00	0,00
Recettes liées aux travaux	83 066,15	71 714,22	-13,67
Contribution exceptionnelle du budget général		500 000,00	
Autres recettes (préciser)	13 370,35	30 848,94	130,73
Opérations d'ordres	429 460,66	443 124,20	3,18
Total autres recettes	1 070 713,06	1 565 340,22	46,20
Total des recettes	2 747 360,95	3 308 556,47	20,43

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 1 743 216,25 € (1 676 647,89 au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 10 824 abonnés potentiels (100% pour 2018).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	84

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 84 pour l'exercice 2019 (74 pour 2018).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de FAULQUEMONT AMONT	75	100	100
Station d'épuration de MAINVILLERS	12,4	100	100
Lagune de HEMILLY	6,35	100	100
Station d'épuration de CREHANGE	377	100	100
Station d'épuration d'HERNY ARRIANCE	14,7	100	100
Lagune d'ADELANGE	8,65	100	100
Station d'épuration de CHEMERY	3,15	100	100
Rhizosphère de MANY	25,2	100	100
Station d'épuration de LONGEVILLE	136	100	100
Station d'épuration de HAUTE-VIGNEULLES	94	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2018).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de FAULQUEMONT AMONT	75	100	100
Station d'épuration de MAINVILLERS	12,4	100	100
Lagune de HEMILLY	6,35	100	100
Station d'épuration de CREHANGE	377	100	100
Station d'épuration d'HERNY ARRIANCE	14,7	100	100
Lagune d'ADELANGE	8,65	100	100
Station d'épuration de CHEMERY	3,15	100	100
Rhizosphère de MANY	25,2	100	100
Station d'épuration de LONGEVILLE	136	100	100
Station d'épuration de HAUTE-VIGNEULLES	94	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2018).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de FAULQUEMONT AMONT	75	100	100
Station d'épuration de MAINVILLERS	12,4	100	100
Lagune de HEMILLY	6,35	100	100
Station d'épuration de CREHANGE	377	100	100
Station d'épuration d'HERNY ARRANCE	14,7	100	100
Lagune d'ADELANGE	8,65	100	100
Station d'épuration de CHEMERY	3,15	100	100
Rhizosphère de MANY	25,2	100	100
Station d'épuration de LONGEVILLE	136	100	100
Station d'épuration de HAUTE-VIGNEULLES	94	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2018).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Faulquemont amont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	46,3
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		46,3

Station d'épuration de Créhange :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	318
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		318

Station d'épuration de Longeville :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	122
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		122

Station d'épuration de Haute Vigneulles :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	50
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		50

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 288 123,08	1 528 474,65
Montants des subventions en €	1 293 778,00	476 297,45
Montants des contributions du budget général en €	-	-

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	7 338 850,32	7 601 766,61
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	551 186,06
	en intérêts	201 317,45

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 926 131,63 € (859 590,88 € en 2018).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants des travaux marchés HT €
Travaux assainissement Vahl-lès-Faulquemont	904 938,27
Travaux assainissement Marange/Hallering	1 718 795,23
Déconnexion des fosses Marange/Hallering	299 113,48
Améliorations STEU de Créhange : remise à niveau et amélioration des installations	2 014 990,00

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Améliorations STEU de Créhange : remise à niveau et amélioration des installations	2019/2021	2 014 990,00
Travaux assainissement annexe ZONDRANGE	2021	612 685,00
Travaux Fouligny	2021/2022	1 140 000,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 19 demandes d'abandon de créance et en a accordé 19.

4 353,99 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0042 €/m³ pour l'année 2019 (0,0098 €/m³ en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2019.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	25 060	24 902
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	553,8	536,3
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,98	2,06
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	74	84
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0098	0,0042



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.lpl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)
Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches. Redevance assainissement reversée au
CCDUF BP 21 57380 Faulquemont

Référence à Identifier : 007010033 --- Mot de Passe :
rappeler Occupant :
Adresse du 57380 ADAINCOURT
lieu desservi :

Destinataire de la facture

57580 ADAINCOURT

Facture n° 2019-EA-00-1916900060183 du 02/12/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 10/08/2019 au 06/11/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 28 m³
Prix TTC du lître d'eau (hors abonnements) : 0,00291 €

	Montants
Collecte des eaux usées	27,10
Distribution de l'eau	78,61
Organismes Publics	19,87

Total de la facture 125,58

Historique de consommation

Montant total à payer avant le 07/01/2020

125,58 €

Relève du 06/11/2019 de 28 m³

Mandat de prélèvement SEPA par opposition : en ligne de commande de mandat, vous autorisez la création
à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre
compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre
banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande
de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte
pour un prélèvement autorisé. Vos droits consentis (le présent mandat) sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut
autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57580 ADAINCOURT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 19 001916900060183 M 105 70

Montant : 125,58 €

Créancier : SEBVF

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XX

XX

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso en m3
007010030	G15XU000735	15 mm	08/11/2019	R	93			121	28
Consommation totale relevée									28

Consommation facturée (m3)

28

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Frais de mutation	1	1		20,00000	20,00	2,00 (10,00%)	22,00
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,26 (5,50%)	24,06
Eau	21 à 28	8	m3	1,23000	9,84	0,54 (5,50%)	10,38
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 28	28	m3	0,88000	24,64	2,46 (10,00%)	27,10
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 28	28	m3	0,35000	9,80	0,54 (5,50%)	10,34
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 28	28	m3	0,08000	2,24	0,12 (5,50%)	2,36
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 28	28	m3	0,23300	6,52	0,65 (10,00%)	7,17
Total de votre facture					116,86	8,72	125,58
Montant total à payer					116,86	8,72	125,58

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance diffuse et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr



Référence à
rappeler

Identifiant : 008010159 --- Mot de Passe :
Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57380 ADELANGE

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12 H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.lip.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2019-EA-00-1913800048483 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 02/04/2019 au 13/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

67,66

70,89

27,69

Total de la facture

166,24

Historique de consommation

Relève du 13/08/2019 de 39 m³

Relève du 02/04/2019 de 28 m³

Relève du 19/11/2018 de 4 m³

Somme prélevée le 21/11/2019

166,24 €

Le montant sera prélevé sur le compte

Domiciliation : BPLC ST AVOLD - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2019/3

N° facture : 1913800048483 C

Montant : 166,24 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation : BPLC ST AVOLD

Date de prélèvement : 21/11/2019

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR81222137359

RUM : FR81222137359-008010159-09807

BIC : CCBPFRPPMTZ

IBAN :

57380 CREHANGE

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Facture n° 2019-EA-00-1913800048483 du 17/10/2019

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso en m3
8010810	G17XU048881	16 mm	13/08/2019	R	32			71	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3) 39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122]	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 39	19	m3	1,23000	23,37	1,29 (5,50%)	24,66
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39	m3	1,32000	51,48	5,15 (10,00%)	56,63
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,85	0,75 (5,50%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					154,56	11,68	166,24
Montant total à payer					154,56	11,68	166,24

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel r057105@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Référence à Identifier : 027010072 --- Mot de Passe :
rappeler Occupant :
Adresse du lieu desservi : 57380 ARRAINCOURT

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenois

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H À 12H ET DE 13H À 16H

LE VENDREDI DE 8H À 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

57380 ARRAINCOURT

REGLLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.lpl.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches. Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 Faulquemont

Facture n° 2019-EA-00-1916900060178 du 02/12/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 28/08/2019 au 04/11/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

31 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00291 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

30,01

60,50

22,01

Total de la facture

112,52

Historique de consommation

Relève du 04/11/2019 de 31 m³

Relève du 28/08/2019 de 28 m³

Relève du 04/03/2019 de 90 m³

Relève du 17/10/2018 de 0 m³

Relève du 04/08/2018 de 10 m³

Relève du 05/02/2018 de 21 m³

Relève du 08/11/2017 de 0 m³

Montant total à payer avant le 07/01/2020

112,52 €

Mandat SEPA prérempli : en signant la formule de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débit votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57380 ARRAINCOURT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 19 001918900060178 G 105 25

Montant : 112,52 €

Créancier : SEBVF

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

DATE et LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN :

Titulaire du compte :

XX

XX

Accusé de réception en préfecture

057-24570013-20201222-DE3-171220-DE

Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso en m3
027010071	H18AU00852U	16 mm	04/11/2019	R	48			79	31
Consommation totale relevée									31

Consommation facturée (m3)

31

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 31	11	m3	1,23000	13,53	0,74 (5,50%)	14,27
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 31	31	m3	0,88000	27,28	2,73 (10,00%)	30,01
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 31	31	m3	0,35000	10,85	0,80 (5,50%)	11,45
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 31	31	m3	0,08000	2,48	0,14 (5,50%)	2,82
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 31	31	m3	0,23300	7,22	0,72 (10,00%)	7,94
Total de votre facture					105,18	7,34	112,52
Montant total à payer					105,18	7,34	112,52

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance défilée et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonerés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr



Référence à appeler : Identifiant : 29010040 --- Mot de Passe :
Occupant :
Adresse du lieu desservi : 57580 ARRIANCE

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

57580 ARRIANCE

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tlpi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2019-EA-00-1913800048359 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 03/04/2019 au 19/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

44 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00342 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

74,92

77,37

31,24

Total de la facture

183,53

Historique de consommation

Relève du 19/08/2019 de 44 m³

Relève du 03/04/2019 de 45 m³

Relève du 26/11/2018 de 37 m³

Relève du 25/07/2018 de 29 m³

Relève du 03/04/2018 de 25 m³

Relève du 18/12/2017 de 40 m³

Relève du 28/07/2017 de 37 m³

Relève du 30/03/2017 de 31 m³

Relève du 06/12/2016 de 34 m³

Montant total à payer avant le 21/11/2019

183,53 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la rétrocession à envoyer des instructions à votre banque pour débloquer votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'émission. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57580 ARRIANCE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 19 001913800048359 S 105 38

Montant :

183,53 €

Créancier : SEBVF

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN

Titulaire du compte :

XX

XX

Accusé de réception en préfecture
057 245700133 20201222-DE3-171220-DE
Date de réception en préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempli	Nouvel index	Conso en m3
29010040	G18WA162584	15 mm	19/08/2019	R	116			180	44
Consommation totale relevée									44

Consommation facturée (m3)

44

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,26 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 44	24	m3	1,23000	29,52	1,62 (5,50%)	31,14
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 44	44	m3	1,32000	58,08	5,81 (10,00%)	63,89
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 44	44	m3	0,08000	3,52	0,19 (5,50%)	3,71
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 44	44	m3	0,35000	15,40	0,85 (5,50%)	16,25
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 44	44	m3	0,23300	10,25	1,03 (10,00%)	11,28
Total de votre facture					170,62	12,91	183,53
Montant total à payer					170,62	12,91	183,53

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble recordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr



Référence à Identifier : 47010118 --- Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57690 BAMBIDERSTROFF

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

57690 BAMBIDERSTROFF

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2019-EA-00-1913800048446 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 18/04/2019 au 03/09/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

53 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00342 €

Collecte des eaux usées

Montants

Distribution de l'eau

87,99

Organismes Publics

89,05

37,63

Total de la facture

214,67

Historique de consommation

Relève du 03/09/2019 de 53 m³

Relève du 18/04/2019 de 42 m³

Relève du 09/01/2019 de 33 m³

Relève du 28/08/2018 de 59 m³

Relève du 23/04/2018 de 44 m³

Relève du 17/01/2018 de 73 m³

Relève du 18/08/2017 de 61 m³

Relève du 24/04/2017 de 45 m³

Relève du 13/01/2017 de 65 m³

Montant total à payer avant le 21/11/2019

214,67 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre
compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre
banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande
de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte
pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut
autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57690 BAMBIDERSTROFF

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 19 001913800048446 M 105 88

Montant : 214,67 €

Créancier : SEBVF

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XX

XX

Accusé de réception en préfecture
N° 2019-12221-37359-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
47010110	08026448	15 mm	03/09/2019	R	1722			1775	53
Consommation totale relevée									53

Consommation facturée (m3) 53

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement complet	1 x 122 J	122	Jours	0,17233	21,02	1,18 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,26 (5,50%)	24,06
Eau	21 à 53	33	m3	1,23000	40,59	2,23 (5,50%)	42,82
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 53	53	m3	1,32000	69,98	7,00 (10,00%)	76,98
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 53	53	m3	0,08000	4,24	0,23 (5,50%)	4,47
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 53	53	m3	0,35000	18,55	1,02 (5,50%)	19,57
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 53	53	m3	0,23300	12,35	1,24 (10,00%)	13,59
Total de votre facture					199,54	15,13	214,67
Montant total à payer					199,54	15,13	214,67

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

--- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57690 CREHANGE

Destinataire de la facture

M.

57690 CREHANGE

Facture n° 2019-EA-00-1913100043133 du 12/09/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 18/03/2019 au 30/07/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

34 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00340 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

60,40

64,40

24,13

Total de la facture

148,93

Montant total à payer avant le 16/10/2019

148,93 €

Historique de consommation

Relève du 30/07/2019 de 34 m³

Relève du 18/03/2019 de 32 m³

Relève du 27/11/2018 de 34 m³

Relève du 19/07/2018 de 37 m³

Relève du 23/03/2018 de 28 m³

Relève du 27/11/2017 de 17 m³

Relève du 19/07/2017 de 20 m³

Relève du 21/03/2017 de 26 m³

Relève du 21/11/2016 de 27 m³

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 CREHANGE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : *

Créancier : SEBVF

Montant : 148,93 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
	18 mm	30/07/2019	R	661				895	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	Jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 34	14	m3	1,23000	17,22	0,95 (5,50%)	18,17
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34	m3	1,32000	44,86	4,48 (10,00%)	49,37
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5,50%)	12,55
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
Total de votre facture					138,49	10,44	148,93
Montant total à payer					138,49	10,44	148,93

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SERVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgf.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.26.32

REGLLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :

--- Mot de Passe :

Occupant : M.

Adresse du
lieu desservi :

57690 ELVANGE

Destinataire de la facture

M.

57690 ELVANGE

Facture n° 2019-EA-00-1913800045767 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 08/04/2019 au 19/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

38 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

Collecte des eaux usées

Montants

Distribution de l'eau

66,21

Organismes Publics

69,59

26,98

Total de la facture

162,78

Montant total à payer avant le 21/11/2019

162,78 €

Historique de consommation

Relève du 19/08/2019 de 38 m³

Relève du 08/04/2019 de 22 m³

Relève du 19/11/2018 de 21 m³

Relève du 01/08/2018 de 27 m³

Relève du 11/04/2018 de 22 m³

Relève du 23/11/2017 de 18 m³

Relève du 09/08/2017 de 26 m³

Relève du 13/04/2017 de 19 m³

Relève du 13/12/2016 de 23 m³

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

"

57690 ELVANGE

★

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

ICS : F

Référence :

Créancier : SEBVF

Montant : 162,78 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	19/08/2019	R	49			87	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3)

38

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122]	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 38	18	m3	1,23000	22,14	1,22 (5,50%)	23,36
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 38	38	m3	1,32000	50,16	5,02 (10,00%)	55,18
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,08000	3,04	0,17 (5,50%)	3,21
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,35000	13,30	0,73 (5,50%)	14,03
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,23300	8,85	0,88 (10,00%)	9,74
Total de votre facture					151,34	11,44	162,78
Montant total à payer					151,34	11,44	162,78

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'égout et redevance à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.lpi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 31/07/2019 de 39 m3
Relève du 19/03/2019 de 30 m3
Relève du 07/12/2018 de 39 m3
Relève du 07/08/2018 de 31 m3
Relève du 13/04/2018 de 42 m3
Relève du 18/12/2017 de 45 m3
Relève du 01/08/2017 de 30 m3
Relève du 10/04/2017 de 37 m3
Relève du 19/12/2016 de 41 m3

Référence à Identifier :
rappeler Occupant : M.

--- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

M.

57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2019-EA-00-1913100042640 du 12/09/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 19/03/2019 au 31/07/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

Collecte des eaux usées

Montants

Distribution de l'eau

67,66

Organismes Publics

70,89

27,69

Total de la facture

166,24

Montant total à payer avant le 16/10/2019

166,24 €

Mandat de prélèvement SEPA autorisé : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA autorisé. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 FAULQUEMONT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

Créancier : SEBVF

Montant : 166,24 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, indiquer un nouvel identifiant bancaire

IBAN :

Titulaire du compte :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m3
		16 mm	31/07/2019	R	341			380	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3) **39**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17233	21,02	1,18 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 39	19	m3	1,23000	23,37	1,29 (5,50%)	24,66
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39	m3	1,32000	51,48	5,15 (10,00%)	56,63
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					154,56	11,68	166,24
Montant total à payer					154,56	11,68	166,24

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE****EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements reçus n'aient pas été créés sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merçi de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8806

Référence de votre facture, exemple
2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

--- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57690 FLETRANGE

Destinataire de la facture

M.

57690 FLETRANGE

Facture n° 2019-EA-00-1913800048079 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 25/04/2019 au 03/09/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

Collecte des eaux usées

Montants

67,66

Distribution de l'eau

70,89

Organismes Publics

27,69

Total de la facture

166,24

Historique de consommation

Relève du 03/09/2019 de 39 m³

Relève du 25/04/2019 de 34 m³

Relève du 17/12/2018 de 22 m³

Relève du 06/09/2018 de 26 m³

Relève du 02/05/2018 de 29 m³

Relève du 03/01/2018 de 30 m³

Relève du 05/09/2017 de 31 m³

Relève du 09/05/2017 de 33 m³

Relève du 09/01/2017 de 50 m³

Montant total à payer avant le 21/11/2019

166,24 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 FLETRANGE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

Créancier : SEBVF

Montant : 166,24 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

Titulaire du compte : 1

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépou	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	03/09/2019	R	40			79	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3) 39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17293	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 39	19	m3	1,23000	23,37	1,29 (5,50%)	24,66
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 39	39	m3	1,32000	51,48	5,15 (10,00%)	56,63
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					154,56	11,68	166,24
Montant total à payer					154,56	11,68	166,24

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel i057105@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12 H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merçi de vous connecter sur www.tlpl.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

--- Mot de Passe

Adresse du
lieu desservi : 57220 FOULIGNY

Destinataire de la facture

M

57220 FOULIGNY

Facture n° 2019-EA-00-1913800046547 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 03/04/2019 au 19/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

34 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00292 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

32,91

64,40

24,13

Total de la facture

121,44

Historique de consommation

Relève du 19/08/2019 de 34 m³

Relève du 03/04/2019 de 15 m³

Relève du 17/01/2019 de 38 m³

Relève du 27/07/2018 de 31 m³

Relève du 03/04/2018 de 31 m³

Relève du 24/11/2017 de 30 m³

Relève du 25/07/2017 de 38 m³

Relève du 03/04/2017 de 32 m³

Relève du 05/12/2016 de 37 m³

Montant total à payer avant le 21/11/2019

121,44 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57220 FOULIGNY

★

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

Montant : 121,44 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN :

Titulaire du compte :

Accusé de réception en préfecture
057-245700139-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	GR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	19/08/2019	R	15			49	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122]	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 34	14	m3	1,23000	17,22	0,85 (5,50%)	18,17
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 34	34	m3	0,88000	29,92	2,89 (10,00%)	32,81
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,85 (5,50%)	12,55
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
Total de votre facture					113,50	7,94	121,44
Montant total à payer					113,50	7,94	121,44

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollutive basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merçi de vous connecter sur www.lpl.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8806

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant : 1
Occupant : M.

-- Mot de Passe :

Adresse du

lieu desservi : 57690 GUINGLANGE

Destinataire de la facture

M.

57690 GUINGLANGE

Facture n° 2019-EA-00-1913800047010 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 15/04/2019 au 21/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

40 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

Collecte des eaux usées

Montants

89,11

Distribution de l'eau

72,18

Organismes Publics

28,40

Total de la facture

169,69

Historique de consommation

Relève du 21/08/2019 de 40 m³

Relève du 15/04/2019 de 44 m³

Relève du 19/11/2018 de 38 m³

Relève du 01/08/2018 de 44 m³

Relève du 03/04/2018 de 43 m³

Relève du 13/12/2017 de 69 m³

Relève du 06/08/2017 de 45 m³

Relève du 13/06/2017 de 41 m³

Relève du 17/12/2016 de 49 m³

Somme prélevée le 21/11/2019

169,69 €

Le montant sera prélevé sur le compte

Domiciliation :

Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

M. I

Exercice : 2019/3

N° facture : 1913800047010 B

57690 GUINGLANGE

Montant : 169,69 €

Prélevé sur le compte :

Domiciliation :

Date de prélèvement : 21/11/2019

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN : FR7

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	21/08/2019	R	169			209	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) **40**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 40	20	m3	1,23000	24,60	1,35 (5,50%)	25,95
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,06220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 40	40	m3	1,32000	52,80	5,28 (10,00%)	58,08
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,08000	3,20	0,16 (5,50%)	3,36
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,35000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					157,77	11,92	169,69
Montant total à payer					157,77	11,92	169,69

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux
frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement
des eaux usées (réseaux d'égouts, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble recevable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance
(article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés
exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent
elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau
prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre
que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des communes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au
moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public,
Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1037105@dgf.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 18H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessous pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier :
rappeler Occupant : M.

— Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57690 HALLERING

Destinataire de la facture

M. :

57690 HALLERING

Facture n° 2019-EA-00-1913800045647 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 07/05/2019 au 22/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau	36 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00341 €

	Montants
Collecte des eaux usées	63,30
Distribution de l'eau	66,99
Organismes Publics	25,56

Total de la facture	155,85
---------------------	--------

Historique de consommation

Relève du 22/08/2019 de 36 m³
Relève du 07/05/2019 de 44 m³
Relève du 02/01/2019 de 41 m³
Relève du 17/08/2018 de 62 m³
Relève du 09/04/2018 de 38 m³
Relève du 20/12/2017 de 45 m³
Relève du 24/08/2017 de 48 m³
Relève du 05/04/2017 de 34 m³
Relève du 29/12/2016 de 45 m³

Montant total à payer avant le 21/11/2019

155,85 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont résumés dans un document que vous pouvez consulter auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 HALLERING

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : 1

ICS : r

Référence :

Créancier : SEBVF

Montant : 155,85 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		16 mm	22/08/2019	R	3084			3120	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) 36

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 36	16	m3	1,23000	19,68	1,08 (5,50%)	20,76
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,32000	47,52	4,76 (10,00%)	52,27
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,35000	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					144,92	10,93	155,85
Montant total à payer					144,92	10,93	155,85

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

Eau ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr



Référence à Identifier : 293010050 --- Mot de Passe
rappeler Occupant :
Adresse du Lieu desservi : 57580 HAN-SUR-NIED

SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chénols
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tlpi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches. Redevance assainissement reversée au CCDF BP 21 57380 Faulquemont

Destinataire de la facture

57580 HAN-SUR-NIED

Facture n° 2019-EA-00-1916900060099 du 02/12/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 04/07/2019 au 06/11/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau	62 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00295 €

Collecte des eaux usées	Montants
Distribution de l'eau	60,02
Organismes Publics	100,73
	44,02

Total de la facture	204,77
----------------------------	---------------

Historique de consommation

Relève du 06/11/2019 de 62 m3
Relève du 04/07/2019 de 49 m3
Relève du 05/03/2019 de 51 m3
Relève du 15/10/2018 de 72 m3
Relève du 06/06/2018 de 39 m3
Relève du 14/02/2018 de 41 m3
Relève du 18/10/2017 de 57 m3
Relève du 09/06/2017 de 38 m3
Relève du 13/02/2017 de 44 m3

Montant total à payer avant le 07/01/2020

204,77 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : an signez ce formulaire de mandat, vous autorisez le débiteur à envoyer des instructions à votre banque pour débi ter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57580 HAN SUR NIED

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 19 001916900060099 V 105 20

Créancier : SEBVF

Montant : 204,77 €

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XX

XX

Accusé de réception en préfecture
057 245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl	Nouvel index	Conso en m3
293010050	G15WA039809	15 mm	06/11/2019	R	614			676	62
Consommation totale relevée									62

Consommation facturée (m3) 62

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 62	42	m3	1,23000	51,66	2,84 (5,50%)	54,50
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 62	62	m3	0,88000	54,56	5,46 (10,00%)	60,02
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 62	62	m3	0,35000	21,70	1,19 (5,50%)	22,89
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 62	62	m3	0,08000	4,96	0,27 (5,50%)	5,23
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 62	62	m3	0,23300	14,45	1,45 (10,00%)	15,90
Total de votre facture					191,15	13,62	204,77
Montant total à payer					191,15	13,62	204,77

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

67380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tpi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et

l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les

démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21

57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

-- Mot de Passe :

Adresse du

lieu desservi : 57690 HAUTE-VIGNEULLES

Destinataire de la facture

M. :

57690 HAUTE VIGNEULLES

Facture n° 2019-EA-00-1913800046259 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 09/04/2019 au 23/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

34 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00340 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

60,40

84,40

24,13

Total de la facture

148,93

Somme prélevée le 21/11/2019

148,93 €

Le montant sera prélevé sur le compte :

Domiciliation :

- Titulaire :

M. :

57690 HAUTE VIGNEULLES

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2019/3

N° facture : 1913800046259 K

Montant : 148,93 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 21/11/2019

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : I

RUM :

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	23/09/2019	R	509			543	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,26 (5,50%)	24,06
Eau	21 à 34	14	m3	1,23000	17,22	0,95 (5,50%)	18,17
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 34	34	m3	1,32000	44,88	4,49 (10,00%)	49,37
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,08000	2,72	0,15 (5,50%)	2,87
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,66 (5,50%)	12,56
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
Total de votre facture					138,49	10,44	148,93
Montant total à payer					138,49	10,44	148,93

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplACEMENT est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Foulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel r057105@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

**DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H**

**Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32**

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

--- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57690 HEMILLY

Destinataire de la facture

M.

57690 HEMILLY

Facture n° 2019-EA-00-1913800047573 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 03/04/2019 au 19/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

36 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

Collecte des eaux usées

Montants

Distribution de l'eau

63,30

Organismes Publics

66,99

25,56

Total de la facture

155,85

Somme prélevée le 21/11/2019

155,85 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

- Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2019/3

N° facture : 1913800047573 N

Montant : 155,85 €

Prélevé sur le compte 1

Domiciliation : (

Date de prélèvement : 21/11/2019

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM : *

BIC : (

IBAN :

M. I
:
57690 HEMILLY

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		16 mm	19/09/2019	R	93			131	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) **36**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 36	16	m3	1,23000	19,68	1,08 (5,50%)	20,76
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,32000	47,52	4,76 (10,00%)	52,27
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,36000	12,80	0,69 (5,50%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					144,92	10,93	155,85
Montant total à payer					144,92	10,93	155,85

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE****EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé M.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Trésorerie de Pauquemon 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057103@dgfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.lpl.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 05/09/2019 de 36 m³
Relève du 02/05/2019 de 57 m³
Relève du 10/01/2019 de 82 m³
Relève du 28/08/2018 de 62 m³
Relève du 07/05/2018 de 93 m³
Relève du 03/01/2018 de 67 m³
Relève du 06/09/2017 de 65 m³
Relève du 26/04/2017 de 60 m³
Relève du 10/01/2017 de 68 m³

Référence à Identifier :
rappeler Occupant : M.

--- Mot de Passe : ,

Adresse du lieu desservi : 57580 HERNY

Destinataire de la facture

M.

57580 HERNY

Facture n° 2019-EA-00-1913800046383 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 02/05/2019 au 05/09/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

36 m³

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
63,30
66,99
25,56

Total de la facture

155,85

Somme prélevée le 21/11/2019

155,85 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

- Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

M.

Exercice : 2019/3

57580 HERNY

N° facture : 1913800046383 U

Montant : 155,85 €

Prélevé sur le compte :

Domiciliation :

Date de prélèvement : 21/11/2019

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS

RUM :

BIC :

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Facture n° 2019-EA-00-1913800046363 du 17/10/2019

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relayé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	05/09/2019	R	989			1005	36
Consommation totales relevées									36

Consommation facturée (m3) 36

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 36	16	m3	1,23000	19,68	1,08 (5,50%)	20,76
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,32000	47,52	4,75 (10,00%)	52,27
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,35000	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					144,92	10,93	155,85
Montant total à payer					144,92	10,93	155,85

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recu. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Référence à Identifier : 328010011 --- Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57580 HOLACOURT

Destinataire de la facture

57380 HOLACOURT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenols

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Mercl de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les
démarches. Redevance assainissement reversée au
CCDUF BP 21 57380 Faulquemont

Facture n° 2019-EA-00-1916900059867 du 02/12/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 01/07/2019 au 04/11/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

53 m³

Prix TTC du ltre d'eau (hors abonnements) : 0,00294 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

51,30

89,05

37,63

Total de la facture

177,98

Historique de consommation

Relève du 04/11/2019 de 53 m³

Relève du 01/07/2019 de 49 m³

Relève du 04/03/2019 de 54 m³

Relève du 17/10/2018 de 58 m³

Relève du 04/06/2018 de 46 m³

Relève du 06/02/2018 de 50 m³

Relève du 09/10/2017 de 51 m³

Relève du 08/06/2017 de 53 m³

Relève du 08/02/2017 de 51 m³

Montant total à payer avant le 07/01/2020

177,98 €

Mercat de prêt-à-payer SEPA permet : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 HOLACOURT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA/

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 19 001916900059867 T 105 34

Montant : 177,98 €

Créancier : SEBVF

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XX

XX

Accusé de réception en préfecture

057 045700483-20191222-DE3-171220-DE

Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso en m3
328010011	G15XU000830	15 mm	04/11/2019	R	609			662	53
Consommation totale relevée									53

Consommation facturée (m3)

53

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 53	33	m3	1,23000	40,59	2,23 (5,50%)	42,82
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 53	53	m3	0,88000	46,64	4,86 (10,00%)	51,30
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 53	53	m3	0,35000	18,55	1,02 (5,50%)	19,57
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 53	53	m3	0,08000	4,24	0,23 (5,50%)	4,47
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 53	53	m3	0,23300	12,36	1,24 (10,00%)	13,59
Total de votre facture					165,19	11,79	177,98
Montant total à payer					166,19	11,79	177,98

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance défilée et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les excoérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public.
Trésorerie de Paulquemon 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel r057105@agfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
67380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Mercl de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple
2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un R/B sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les
démarches.

Référence à Identifier :
rappeler Occupant : Mme

Adresse du
lieu desservi : 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Destinataire de la facture

Facture n° 2019-EA-00- du

Eau et Assainissement

Consommation du 17/06/2019 au 22/10/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

38 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

Collecte des eaux usées

Montants

66,21

Distribution de l'eau

69,59

Organismes Publics

26,98

Total de la facture

162,78

Historique de consommation

Relève du 22/10/2019 de 38 m³

Relève du 17/06/2019 de 31 m³

Relève du 20/02/2019 de 39 m³

Relève du 18/09/2018 de 33 m³

Montant total à payer avant le 06/01/2020

162,78 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0671050660000

ICS : FR81222137359

Référence :

Montant : 162,78 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	22/10/2019	R	251			289	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3) 38

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	Jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 38	18	m3	1,23000	22,14	1,22 (5,50%)	23,36
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 38	38	m3	1,32000	50,16	5,02 (10,00%)	55,18
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,08000	3,04	0,17 (5,50%)	3,21
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,35000	13,30	0,73 (5,50%)	14,03
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 38	38	m3	0,23300	8,85	0,89 (10,00%)	9,74
Total de votre facture					151,34	11,44	162,78
Montant total à payer					151,34	11,44	162,78

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

--- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57380 MANY

Destinataire de la facture

M.

57380 MANY

Facture n° 2019-EA-00-1913800048114 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 03/04/2019 au 16/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

35 m³

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
61,85
85,69
24,85

Total de la facture

152,39

Historique de consommation

Relève du 16/08/2019 de 35 m³

Relève du 03/04/2019 de 31 m³

Relève du 28/11/2018 de 35 m³

Relève du 23/07/2018 de 34 m³

Relève du 29/03/2018 de 29 m³

Relève du 13/12/2017 de 38 m³

Relève du 22/08/2017 de 29 m³

Relève du 29/03/2017 de 24 m³

Relève du 12/12/2016 de 28 m³

Somme prélevée le 21/11/2019

152,39 €

Le montant sera prélevé sur le compte

Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2019/3

N° facture : 1913800048114 B

Montant : 152,39 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 21/11/2019

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

M. ...

57380 MANY

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	16/08/2019	R	129			184	35
Consommation totale relevée									35
Consommation facturée (m3)									35
Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC		
<u>Distribution de l'eau</u>									
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,17233	21,02	1,18 (5,50%)	22,18		
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05		
Eau	21 à 35	15	m3	1,23000	18,45	1,01 (5,50%)	19,48		
<u>Collecte des eaux usées</u>									
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03		
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 35	35	m3	1,32000	46,20	4,62 (10,00%)	50,82		
<u>Organismes Publics</u>									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,08000	2,80	0,16 (5,50%)	2,95		
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,35000	12,25	0,87 (5,50%)	12,92		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 35	35	m3	0,23300	8,16	0,82 (10,00%)	8,98		
Total de votre facture					141,71	10,88	152,39		
Montant total à payer					141,71	10,88	152,39		

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE****EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déléguée et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEDVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgtip.finances.gouv.fr



Référence à Identifier : 444010512 --- Mot de Passe :
rappeler Occupant :
Adresse du
lieu desservi : 57690 MARANGE ZONDRANGE

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

57690 MARANGE

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2019-EA-00-1913800047854 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 16/04/2019 au 23/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

55 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00343 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
90,89
91,65
38,05

Total de la facture

221,59

Historique de consommation

Relève du 23/08/2019 de 55 m³
Relève du 16/04/2019 de 35 m³
Relève du 19/12/2018 de 32 m³
Relève du 20/08/2018 de 53 m³
Relève du 05/04/2018 de 29 m³
Relève du 04/01/2018 de 36 m³
Relève du 23/08/2017 de 56 m³
Relève du 05/04/2017 de 32 m³
Relève du 29/12/2016 de 38 m³

Montant total à payer avant le 21/11/2019

221,59 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la banque à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : F

Titulaire du compte :

57690 MARANGE ZONDRANGE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIP

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 19 001913800047854 T 105 91

Montant : 221,59 €

Créancier : SEBVF

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XX

XX

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso en m3
444010510	G17WA157887	15 mm	23/08/2019	R	149			204	55
Consommation totale relevée									55

Consommation facturée (m3) 55

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 55	35	m3	1,23000	43,05	2,37 (5,50%)	45,42
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 55	55	m3	1,32000	72,80	7,28 (10,00%)	79,86
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 55	55	m3	0,08000	4,40	0,24 (5,50%)	4,64
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 55	55	m3	0,35000	19,25	1,06 (5,50%)	20,31
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 55	55	m3	0,23300	12,82	1,28 (10,00%)	14,10
Total de votre facture					205,97	15,62	221,59
Montant total à payer					205,97	15,62	221,59

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Ces abonnements comprennent l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEDVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquemon 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 14/08/2019 de 41 m3

Relève du 03/04/2019 de 34 m3

Relève du 28/11/2018 de 36 m3

Relève du 23/07/2018 de 42 m3

Relève du 04/04/2018 de 45 m3

Relève du 04/12/2017 de 47 m3

Relève du 31/07/2017 de 47 m3

Relève du 28/03/2017 de 35 m3

Relève du 07/12/2016 de 38 m3

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

--- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi :

57380 MAINVILLERS

Destinataire de la facture

M.

57380 MAINVILLERS

Facture n° 2019-EA-00-1913800047960 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 03/04/2019 au 14/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

41 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
70,56
76,05
29,11

Total de la facture

175,72

Somme prélevée le 21/11/2019

175,72 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

- Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2019/3

N° facture : 1913800047960 J

Montant : 175,72 €

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 21/11/2019

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

M.

57380 MAINVILLERS

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Consop. en m3
		20/25	14/08/2019	R	365			408	41
Consommation totale relevée									41

Consommation facturée (m3)

41

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,19227	23,46	1,29 (5,50%)	24,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 41	21	m3	1,23000	25,83	1,42 (5,50%)	27,25
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 41	41	m3	1,32000	54,12	5,41 (10,00%)	59,53
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 41	41	m3	0,08000	3,28	0,18 (5,50%)	3,46
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 41	41	m3	0,35000	14,35	0,79 (5,50%)	15,14
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 41	41	m3	0,23300	9,55	0,98 (10,00%)	10,51
Total de votre facture					163,42	12,30	175,72
Montant total à payer					163,42	12,30	175,72

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble reconvertible peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.lpi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches. Redevance assainissement reversée à : CC DUF 1, Allée René Cassin 57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 01/10/2019 de 35 m3

Relève du 04/06/2019 de 36 m3

Relève du 04/02/2019 de 37 m3

Relève du 02/10/2018 de 38 m3

Relève du 05/06/2018 de 34 m3

Relève du 09/02/2018 de 33 m3

Relève du 09/10/2017 de 31 m3

Relève du 10/07/2017 de 39 m3

Relève du 08/02/2017 de 35 m3

Référence à Identifier :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57380 PONTPIERRE

Destinataire de la facture

57380 PONTPIERRE

Facture n° 2019-

du 13/11/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 04/06/2019 au 01/10/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

35 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

61,85

85,69

24,85

Total de la facture

152,39

Montant total à payer avant le 13/12/2019

152,39 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont applicables dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 PONTPIERRE

TIP SEPA

Créancier : SEBVF

Montant : 152,39 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

066310500191

941133000175 0617001915900054895057380PONTPIERRE

15239

Accusé de réception en préfecture
052-245700131-20201222-DE3-171220-DE
Date de transmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposa	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	01/10/2019	R	211			248	35
Consommation totale relevée									35
Consommation facturée (m3)									35
Détail de votre facture									
Distribution de l'eau									
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18			
Eau	1 à 20	20 m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05			
Eau	21 à 35	15 m3	1,23000	18,45	1,01 (5,50%)	19,46			
Collecte des eaux usées									
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03			
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 35	35 m3	1,32000	46,20	4,62 (10,00%)	50,82			
Organismes Publics									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 35	35 m3	0,08000	2,80	0,15 (5,50%)	2,95			
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 35	35 m3	0,35000	12,25	0,67 (5,50%)	12,82			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 35	35 m3	0,23300	8,16	0,82 (10,00%)	8,98			
Total de votre facture				141,71	10,68	152,39			
Montant total à payer				141,71	10,68	152,39			
Commentaires									

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquemon 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 17 00, courriel 1057105@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.lpl.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

-- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57380 THONVILLE

Destinataire de la facture

M.

57380 THONVILLE

Facture n° 2019-EA-00-1913800045636 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 30/04/2019 au 10/09/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

37 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00292 €

Collecte des eaux usées

Montants

35,82

Distribution de l'eau

88,29

Organismes Publics

26,26

Total de la facture

130,37

Historique de consommation

Relève du 10/09/2019 de 37 m³

Relève du 30/04/2019 de 41 m³

Relève du 14/11/2018 de 18 m³

Relève du 27/08/2018 de 31 m³

Relève du 16/05/2018 de 32 m³

Relève du 12/01/2018 de 36 m³

Relève du 11/09/2017 de 35 m³

Relève du 27/04/2017 de 26 m³

Relève du 13/01/2017 de 47 m³

Montant total à payer avant le 21/11/2019

130,37 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 THONVILLE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence :

Créancier : SEBVF

Montant : 130,37 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE-
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	10/09/2019	R	41			78	37
Consommation totale relevée									37

Consommation facturée (m3) 37

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	Jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,28 (5,50%)	24,08
Eau	21 à 37	17	m3	1,23000	20,91	1,16 (5,50%)	22,08
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 37	37	m3	0,88000	32,56	3,26 (10,00%)	35,82
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,36000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,08000	2,98	0,16 (5,50%)	3,12
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 37	37	m3	0,23300	8,62	0,88 (10,00%)	9,49
Total de votre facture					121,82	8,55	130,37
Montant total à payer					121,82	8,55	130,37

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance défilée et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t037103@dgfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.18.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merçi de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

Mot de Passe :

Adresse du

lieu desservi : 57380 THICOURT

Destinataire de la facture

M.

57380 THICOURT

Facture n° 2019-EA-00-1913800046767 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 03/05/2019 au 11/09/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

34 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00292 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

32,91

64,40

24,13

Total de la facture

121,44

Montant total à payer avant le 21/11/2019

121,44 €

Historique de consommation

Relève du 11/09/2019 de 34 m³

Relève du 03/05/2019 de 33 m³

Relève du 07/01/2019 de 44 m³

Relève du 27/08/2018 de 24 m³

Relève du 14/05/2018 de 53 m³

Relève du 09/01/2018 de 37 m³

Relève du 01/09/2017 de 36 m³

Relève du 04/05/2017 de 39 m³

Relève du 12/01/2017 de 48 m³

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 THICOURT

TIP SEPA

Référence Uniqua de Mandat :

ICS

Référence :

Créancier : SEBVF

Montant : 121,44 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN :

Titulaire du compte :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	11/09/2019	R	117			151	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 34	14	m3	1,23000	17,22	0,95 (5,50%)	18,17
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 34	34	m3	0,88000	29,92	2,99 (10,00%)	32,91
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,35000	11,90	0,65 (5,50%)	12,55
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,08000	2,72	0,16 (5,50%)	2,87
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
Total de votre facture					113,50	7,94	121,44
Montant total à payer					113,50	7,94	121,44

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance défilée et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SIBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquembourg 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfp.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8806

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIPI : voir ci-dessous pour les démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 30/08/2019 de 36 m³
Relève du 24/04/2019 de 42 m³
Relève du 18/12/2018 de 36 m³
Relève du 29/08/2018 de 56 m³
Relève du 25/04/2018 de 45 m³
Relève du 11/01/2018 de 61 m³
Relève du 28/08/2017 de 55 m³
Relève du 09/05/2017 de 23 m³
Relève du 02/01/2017 de 14 m³

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M. I

- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57385 TRITTELING REDLACH

Destinataire de la facture

M.

57385 TRITTELING REDLACH

Facture n° 2019-EA-00-1913800046592 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 24/04/2019 au 30/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

36 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00341 €

Collecte des eaux usées

Montants

63,30

Distribution de l'eau

66,99

Organismes Publics

25,56

Total de la facture

155,85

Montant total à payer avant le 21/11/2019

155,85 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement anticipé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57385 TRITTELING REDLACH

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence :

Créancier : SEBVF

Montant : 155,85 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN

Titulaire du compte :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	30/08/2019	R	295			331	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3)**36****Détail de votre facture**

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 36	16	m3	1,29000	19,88	1,08 (5,50%)	20,76
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,32000	47,52	4,75 (10,00%)	52,27
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,35000	12,60	0,68 (5,50%)	13,28
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					144,92	10,93	155,85
Montant total à payer					144,92	10,93	155,85

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE****EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR**ASSAINISSEMENT**

Redevance d'égout et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tous les usagers paient une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57350 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Redevance assainissement reversée à :

CC DUF

1, Allée René Cassin
57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Facture n° 2019- du 13/11/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 11/06/2019 au 07/10/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

33 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00340 €

Collecte des eaux usées

Montants

Distribution de l'eau

58,95

Organismes Publics

83,10

23,44

Total de la facture

145,49

Montant total à payer avant le 13/12/2019

145,49 €

Historique de consommation

Relève du 07/10/2019 de 33 m³

Relève du 11/06/2019 de 34 m³

Relève du 06/02/2019 de 33 m³

Relève du 08/10/2018 de 34 m³

Relève du 06/06/2018 de 35 m³

Relève du 07/02/2018 de 36 m³

Relève du 03/10/2017 de 48 m³

Relève du 07/06/2017 de 52 m³

Relève du 13/02/2017 de 70 m³

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 VAHL LES FAULQUEMONT

TIP SEPA

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Montant : 145,49 €

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500191 F

941133000175 860400191590005476705 1054984705 14549

Accusé de réception en préfecture
057-245700433-20201222-053-171220-DE
Date de mise en ligne : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Facture n° du 13/11/2019

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	07/10/2019	R	455			488	33
Consommation totale relevée									33

Consommation facturée (m3) 33

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 33	13	m3	1,23000	15,99	0,88 (5,50%)	16,87
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 33	33	m3	1,32000	43,56	4,36 (10,00%)	47,92
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
Total de votre facture					135,28	10,21	145,49
Montant total à payer					135,28	10,21	145,49

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEIVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Référence à Identifier : 698012440 --- Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57580 VATIMONT

Destinataire de la facture

57580 VATIMONT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenols
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre au Trésorier. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches. Redevance assainissement reversée au CCDUF BP 21 57380 Faulquemont

Facture n° 2019-EA-00-1916900059861 du 02/12/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 04/07/2019 au 07/11/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

18 m³

Prix TTC du lître d'eau (hors abonnements) : 0,00288 €

Collecte des eaux usées

Montants

Distribution de l'eau

17,42

Organismes Publics

43,83

12,78

Total de la facture

74,03

Historique de consommation

Relève du 07/11/2019 de 18 m3
Relève du 04/07/2019 de 16 m3
Relève du 05/03/2019 de 19 m3
Relève du 17/10/2018 de 19 m3
Relève du 06/06/2018 de 17 m3
Relève du 13/02/2018 de 17 m3
Relève du 18/10/2017 de 18 m3
Relève du 13/06/2017 de 17 m3
Relève du 13/02/2017 de 18 m3

Montant total à payer avant le 07/01/2020

74,03 €

Mandat de prélèvement SEPA par internet : une signature de formalité de mandat, vous a été adressée. Vous devez envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA par internet. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57580 VATIMONT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA

ICS : FR81222137358

Référence : 4 CN 19 001916900059861 M 105 58

Montant :

74,03 €

Créancier : SEBVF

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XX

XX

Accusé de réception en préfecture

957-215700123/20201222-DE3-171220-DE

Date de transmission : 22/12/2020

Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Antien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
888012440	G14WAQ11460	16 mm	07/11/2019	R	241			259	18
Consommation totale relevée									18

Consommation facturée (m3) 18

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 18	18	m3	1,14000	20,52	1,13 (5,50%)	21,65
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 18	18	m3	0,88000	15,84	1,56 (10,00%)	17,42
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 18	18	m3	0,35000	6,30	0,35 (5,50%)	6,65
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 18	18	m3	0,08000	1,44	0,08 (5,50%)	1,52
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 18	18	m3	0,23300	4,19	0,42 (10,00%)	4,61
Total de votre facture					69,31	4,72	74,03
Montant total à payer					69,31	4,72	74,03

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble recordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel : 057105@dgfip.finances.gouv.fr



Référence à Identifier : 726011640 --- Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57580 VITTONCOURT

Destinataire de la facture

57580 VITTONCOURT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenols
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

RÈGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : Joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRÉSOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les
démarches. Redevance assainissement reversée au
CCDUF BP 21 57380 Faulquemont

Facture n° 2019-EA-00-1916900059802 du 02/12/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 03/07/2019 au 06/11/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 40 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00293 €

	Montants
Collecte des eaux usées	38,72
Distribution de l'eau	72,18
Organismes Publics	28,40

Total de la facture 139,30

Historique de consommation

Relève du 06/11/2019 de 40 m³
Relève du 03/07/2019 de 20 m³
Relève du 05/03/2019 de 28 m³
Relève du 11/10/2018 de 25 m³
Relève du 07/06/2018 de 19 m³
Relève du 19/02/2018 de 18 m³
Relève du 23/10/2017 de 26 m³
Relève du 09/06/2017 de 17 m³
Relève du 14/02/2017 de 31 m³

Montant total à payer avant le 07/01/2020

139,30 €

Mandat de prélèvement SEPA personnel : en ayant connaissance de son mandat, vous autorisez la banque à envoyer des instructions à votre banque pour débi-ter votre compte, si votre banque a débi-ter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débi-ter de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA personnel. Votre signature vaut autorisation pour débi-ter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57580 VITTONCOURT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA

ICS : FR81222137359

Référence : 4 CN 19 001916900059802 X 105 14

Montant : 139,30 €

Créancier : SEBVF

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XX

XX

Accusé de réception en préfecture
057-245700123-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Consom. en m3
728011840	G15XU001048	15 mm	08/11/2019	R	246			286	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) 40

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 40	20	m3	1,23000	24,60	1,35 (5,50%)	25,95
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 40	40	m3	0,88000	35,20	3,52 (10,00%)	38,72
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,36000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 40	40	m3	0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					130,14	9,16	139,30
Montant total à payer					130,14	9,16	139,30

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'effluents et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquemon 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfip.finances.gouv.fr



Référence à l'identifiant : 728011001 --- Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57580 VOIMHAUT

Destinataire de la facture

57580 VOIMHAUT

SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tpl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple
2019-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : Joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les
démarches. Redevance assainissement reversée au
CCDUF BP 21 57380 Faulquemont

Facture n° 2019-EA-00-1916900059902 du 02/12/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 04/07/2019 au 07/11/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau	47 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00294 €

	Montants
Collecte des eaux usées	45,50
Distribution de l'eau	81,27
Organismes Publics	33,37

Total de la facture	160,14
----------------------------	---------------

Historique de consommation

Relève du 07/11/2019 de 47 m3
Relève du 04/07/2019 de 36 m3
Relève du 05/03/2019 de 38 m3
Relève du 09/10/2018 de 31 m3
Relève du 04/07/2018 de 42 m3
Relève du 21/02/2018 de 34 m3
Relève du 24/10/2017 de 42 m3
Relève du 13/06/2017 de 58 m3
Relève du 15/02/2017 de 36 m3

Somme prélevée le 07/01/2020

160,14 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SEBVF

Exercice : 2019/3

57580 VOIMHAUT

N° facture : 1916900059902 1

Montant : 160,14 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 07/01/2020

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR81222137359

RUM : ++FR81222137359-728011001-00224

BIC : AGRIFRPP881

IBAN :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
728011000	G18WA174228	16 mm	07/11/2019	R	104			151	47
Consommation totale relevée									47

Consommation facturée (m3)

47

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Eau	21 à 47	27	m3	1,23000	33,21	1,83 (5,50%)	35,04
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 47	47	m3	0,88000	41,36	4,14 (10,00%)	45,50
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 47	47	m3	0,35000	16,45	0,90 (5,50%)	17,35
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 47	47	m3	0,08000	3,76	0,21 (5,50%)	3,97
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 47	47	m3	0,23300	10,95	1,10 (10,00%)	12,05
Total de votre facture					149,55	10,59	160,14
Montant total à payer					149,55	10,59	160,14

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'assainissement et reversee à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr



Référence à Identifier : 444020080 --- Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du /
lieu desservi : 57690 MARANGE ZONDRANGE

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.lipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.

Redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

57690

ZONDRANGE

Facture n° 2019-EA-00-1913800048090 du 17/10/2019

Eau et Assainissement

Consommation du 16/04/2019 au 26/08/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

12 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00288 €

Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau
Organismes Publics

Montants
11,62
36,61
8,52

Total de la facture

56,75

Historique de consommation

Relève du 26/08/2019 de 12 m³
Relève du 16/04/2019 de 6 m³
Relève du 08/01/2019 de 3 m³
Relève du 20/08/2018 de 4 m³
Relève du 05/04/2018 de 1 m³
Relève du 21/12/2017 de 4 m³
Relève du 24/08/2017 de 7 m³
Relève du 06/04/2017 de 3 m³
Relève du 13/12/2016 de 5 m³

Somme prélevée le 21/11/2019

56,75 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : CCP NANCY - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2019/3

N° facture : 1913800048090 A

Montant : 56,75 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation : CCP NANCY

Date de prélèvement : 21/11/2019

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR81222137359

RUM : ++FR81222137359-444020080-03231

BIC : PSSTFRPPN

IBAN :

ZONDRANGE
57690 MARANGE ZONDRANGE

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam	Relève le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
444020080	H19UA104992	15 mm	28/08/2019	R	1			13	12
Consommation totale relevée									12

Consommation facturée (m3) **12**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122 jours		0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18
Eau	1 à 12	12 m3		1,14000	13,68	0,75 (5,50%)	14,43
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 12	12 m3		0,88000	10,56	1,08 (10,00%)	11,62
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 12	12 m3		0,35000	4,20	0,23 (5,50%)	4,43
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 12	12 m3		0,08000	0,96	0,05 (5,50%)	1,01
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 12	12 m3		0,23300	2,80	0,28 (10,00%)	3,08
Total de votre facture					53,22	3,53	56,75
Montant total à payer					53,22	3,53	56,75

Commentaires**NOTE EXPLICATIVE****EAU****ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T., facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

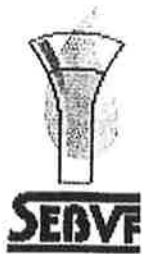
1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr



Référence à Identifier :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57690 ZIMMING

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tlpl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2019-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les
démarches.

Facture n° 2019-EA-00-

du

Eau et Assainissement

Consommation du 25/06/2019 au 28/10/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

33 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00340 €

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Organismes Publics

Montants

58,95

63,10

23,44

Total de la facture

145,49

Historique de consommation

Relève du 28/10/2019 de 33 m³
Relève du 25/06/2019 de 31 m³
Relève du 25/02/2019 de 38 m³
Relève du 24/09/2018 de 26 m³
Relève du 05/06/2018 de 30 m³
Relève du 22/01/2018 de 25 m³
Relève du 02/10/2017 de 29 m³
Relève du 06/06/2017 de 34 m³
Relève du 30/01/2017 de 26 m³

Montant total à payer avant le 06/01/2020

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

ICS : FR81222137330

Référence

Montant : 145,49 €

Créancier : SEBVF

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

Accusé de réception en préfecture 14549
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	28/10/2019	R	380			413	33
Consommation totale relevée									33
Consommation facturée (m3)									33
Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC		
<u>Distribution de l'eau</u>									
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,17233	21,02	1,16 (5,50%)	22,18		
Eau	1 à 20	20	m3	1,14000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05		
Eau	21 à 33	13	m3	1,23000	15,99	0,88 (5,50%)	16,87		
<u>Collecte des eaux usées</u>									
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03		
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 33	33	m3	1,32000	43,56	4,36 (10,00%)	47,92		
<u>Organismes Publics</u>									
Prélèvement d'eau (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79		
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,35000	11,55	0,84 (5,50%)	12,39		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	1 à 33	33	m3	0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46		
Total de votre facture					135,28	10,21	145,49		
Montant total à payer					135,28	10,21	145,49		

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.
SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57350 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel i057105@dgfip.finances.gouv.fr

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/07/2019**

Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

Document établi le 15/06/2020

Commune : Teting sur Nied (57668)

Profil : Particulier

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Tarifs au 01/07/2019

Traité 214 Commune Teting sur Nied (57668)

		Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			32.80	5.5 %
Consommation				
Consommation par An (part distributeur) De 1 à 5000 (m3)	120	1.0663	127.96	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.8900	106.80	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0748	8.98	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			276.54	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part DUF CC Service Assainissement)			30.00	10. %
Consommation				
Consommation (part DUF Collecte et Traitement) (m3)	120	1.3200	158.40	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			188.40	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			69.96	
TOTAL HT de la Facture			534.90	Euro
TOTAL TTC de la Facture			574.06	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.22	Euro

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/07/2019 pour la commune Teting sur Nied (57668)

Elle concerne les contrats suivants :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/07/2019**

Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

Document établi le 15/06/2020

Commune : Laudrefang (57386)

Profil : Particulier

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Tarifs au 01/07/2019

Traité 214 Commune **Laudrefang (57386)**

		Euro			
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT		Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			32.80		5.5 %
Consommation					
Consommation par An (part distributeur) De 1 à 5000 (m3)	120	1.0663	127.96		5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.8900	106.80		5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0748	8.98		5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			276.54		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part DUF CC Service Assainissement)			30.00		10. %
Consommation					
Consommation (part DUF Collecte et Traitement) (m3)	120	1.3200	158.40		10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			188.40		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00		5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96		10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			69.96		
TOTAL HT de la Facture			534.90	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			574.06	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.22	Euro	

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/07/2019 pour la commune Laudrefang (57386)

Elle concerne les contrats suivants :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

- Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.eauxdelest.com

N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Consommation		
D01AA244858	Estimé le 29/10/2019	7740	Relevé le 14/05/2019		
		7549	191 m³		
N°Facture : 1044183155-					
Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			219,36		231,43
ABONNEMENT					
Part Société des Eaux de l'Est du 01/10/2019 au 31/03/2020	0,50	53,45	26,73	5,5	
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 01/10/2019 au 31/03/2020	0,50	8,60	4,30	5,5	
CONSOMMATION					
Part Société des Eaux de l'Est du 15/05/2019 au 29/10/2019	191 m³	0,5910	112,88	5,5	
Part Syndicat des Eaux de Boulay du 15/05/2019 au 29/10/2019	191 m³	0,30	57,30	5,5	
Part agence de l'eau préservation ressource du 15/05/2019 au 29/10/2019	191 m³	0,0950	18,15	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			267,12		293,83
ABONNEMENT					
Part fixe DUF du 01/04/2019 au 30/09/2019	0,50	30,00	15,00	10,0	
CONSOMMATION					
Part District Urbain de Faulquemont du 15/05/2019 au 29/10/2019	191 m³	1,32	252,12	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			111,35		119,48
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Red. modernisation des réseaux de collecte du 15/05/2019 au 29/10/2019	191 m³	0,2330	44,50	10,0	
Red. pour pollution de l'eau du 15/05/2019 au 29/10/2019	191 m³	0,35	66,85	5,5	
TOTAL HT			597,83		
MONTANT TVA (5,5 %)			15,75		
MONTANT TVA (10,0 %)			31,16		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					644,74
Net à payer					644,74 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TR798F00001044183155000644744N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de Société des Eaux de l'Est dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.eauxdelest.com ou au 0800 948 862 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR062004100001079002002019 en indiquant votre référence client (98- 158972222).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.eauxdelest.com la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20201222-DE3-171220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020